

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 13 janvier 2011 portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités-praticien hospitalier offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2011 et fixant les modalités de candidature

NOR : ESRH1032758A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles R. 6152-1 à R. 6152-99 ;

Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires, et notamment son titre III, chapitre III ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 1986 fixant les conditions dans lesquelles des candidats de nationalité étrangère peuvent être autorisés à participer aux concours mentionnés aux articles 48 et 61 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 ;

Vu l'arrêté du 17 septembre 1987 modifié fixant la procédure de recrutement des professeurs des universités-praticiens hospitaliers, maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers, professeurs des universités-praticiens hospitaliers des disciplines pharmaceutiques et maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers des disciplines pharmaceutiques ;

Vu l'arrêté du 18 août 1988 modifié fixant les listes de disciplines prévues par les articles 61 et 80 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 1993 modifié fixant la liste des disciplines dans lesquelles est organisée une épreuve pédagogique pratique en application de l'article 52 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2003 modifié relatif aux conditions de mobilité exigées des candidats aux concours de professeur des universités-praticien hospitalier des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2006 modifié relatif à l'équivalence ou à la dispense de certains diplômes requis pour le recrutement des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires et des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Les emplois de professeur des universités-praticien hospitalier désignés dans les listes annexées au présent arrêté (annexes I a et I b) sont déclarés vacants et pourront être pourvus dans les conditions indiquées ci-après.

TITRE I^{er}

MUTATION

Art. 2. – Les professeurs des universités-praticiens hospitaliers qui satisfont à la condition d'ancienneté prévue à l'article 60 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 susvisé peuvent solliciter leur mutation sur les emplois figurant aux annexes I a et I b, dans les conditions définies ci-dessous.

Art. 3. – Les candidats à la mutation doivent adresser, au plus tard le 4 février 2011, à minuit (le cachet de la poste faisant foi), au directeur de l'unité de formation et de recherche médicale et au directeur général du centre hospitalier universitaire :

- une demande de mutation, téléchargeable sur le site internet : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>, à la rubrique « Accès rapide : Téléprocédures », puis « Personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche », « Candidature professeur des universités-praticien hospitalier » ;
- un *curriculum vitae* détaillé n'excédant pas trois pages ;
- une liste de leurs titres et travaux.

Les candidats adressent, dans le même délai, copie de la lettre de candidature et du *curriculum vitae* :

- d'une part, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale des ressources humaines, bureau des personnels de santé (DGRH A2-4), 72, rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13 ;
- d'autre part, au ministère du travail, de l'emploi et de la santé, direction générale de l'offre de soins, sous-direction des ressources humaines du système de santé, bureau des ressources humaines hospitalières (RH 4), 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Art. 4. – A l'expiration du délai fixé à l'article 3 du présent arrêté, il est fait application de la procédure suivante :

Pour chacun des emplois à pourvoir :

- le directeur général du centre hospitalier universitaire soumet immédiatement la ou les candidatures reçues à la commission médicale d'établissement qui se réunit en formation restreinte limitée aux personnels hospitalo-universitaires exerçant des fonctions au moins équivalentes à celles auxquelles l'intéressé postule ;
- le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale saisit immédiatement le conseil de l'unité qui se réunit en formation restreinte aux enseignants d'un rang au moins égal à celui de professeur.

Ces deux instances disposent d'un délai de vingt et un jours pour faire connaître leur avis en procédant, en cas de candidatures multiples, à un classement des candidats ayant recueilli un avis favorable.

Art. 5. – Les avis formulés sont joints aux dossiers de candidature et adressés par le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et par le directeur général du centre hospitalier universitaire au ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

TITRE II

CONCOURS DE RECRUTEMENT

Art. 6. – Les personnes de nationalité française et les ressortissants de l'Union européenne ou des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse peuvent présenter leur candidature aux concours de recrutement de professeurs des universités-praticiens hospitaliers, dans les conditions ci-après définies par type de concours.

Ces conditions s'apprécient à la date limite d'envoi des dossiers de candidature fixée à l'article 7 ci-après.

Concours de type 1 organisés en application de l'article 61 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 (cf. annexe II)

A. – Peuvent faire acte de candidature :

I. – *Dans toutes les disciplines :*

Les professeurs associés de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne ou des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse qui ont accompli en cette qualité au moins trois ans de services effectifs soit à temps plein, soit à temps partiel (article 71 du décret du 24 février 1984 précité).

II. – *Dans les disciplines biologiques et mixtes :*

Les maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers justifiant d'au moins deux ans de fonctions effectives en cette qualité.

Ils doivent être titulaires de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat d'Etat.

Les diplômes et titres étrangers permettant l'accès à des fonctions d'enseignant-chercheur de même rang dans les établissements d'enseignement supérieur du pays dans lequel ils sont délivrés peuvent être admis en équivalence ou en dispense des diplômes mentionnés à l'alinéa précédent. Les équivalences ou dispenses sont accordées, selon le cas, par la sous-section ou l'intersection compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales siégeant en formation de jury en application de l'arrêté du 18 décembre 2006 susvisé.

III. – *Dans les disciplines cliniques et dans les disciplines mixtes figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 18 août 1988 modifié (cf. annexe III) :*

Les chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux, les anciens chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux, les praticiens hospitaliers universitaires, les anciens praticiens hospitaliers universitaires et les maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers ayant au moins deux ans de fonctions effectives en l'une ou l'autre de ces qualités.

Ils doivent être titulaires de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat d'Etat.

Les diplômes et titres étrangers permettant l'accès à des fonctions d'enseignant-chercheur de même rang dans les établissements d'enseignement supérieur du pays dans lequel ils sont délivrés peuvent être admis en équivalence ou en dispense des diplômes mentionnés à l'alinéa précédent. Les équivalences ou dispenses sont accordées, selon le cas, par la sous-section ou l'intersection compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales siégeant en formation de jury en application de l'arrêté du 18 décembre 2006 susvisé.

B. – Les candidats doivent, en outre, pour satisfaire à l'obligation de mobilité, avoir exercé pendant un an au moins des activités de soins, d'enseignement ou de recherche, en France ou à l'étranger, en dehors du centre hospitalier et universitaire dans lequel ils sont affectés ou, pour les anciens chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux et les anciens praticiens hospitaliers universitaires, dans lequel ils ont été affectés en dernier lieu. Les activités de soins dans des établissements de santé privés ne participant pas au service public hospitalier ou en clientèle de ville ne sont pas prises en compte.

Les conditions dans lesquelles s'applique cette obligation de mobilité sont fixées par l'arrêté du 23 juillet 2003, modifié par l'arrêté du 29 octobre 2004 et l'arrêté du 31 août 2009.

Concours de type 2 organisés en application de l'article 62 a du décret n° 84-135 du 24 février 1984 (cf. annexe II)

Peuvent faire acte de candidature :

Les chercheurs titulaires et anciens chercheurs d'organismes publics à caractère scientifique, les chercheurs et anciens chercheurs de l'Institut Pasteur et des centres de lutte contre le cancer ainsi que des centres ou établissements de transfusion sanguine des villes sièges de centres hospitaliers et universitaires et les enseignants-chercheurs ne relevant pas du décret n° 84-135 du 24 février 1984 justifiant de deux ans de fonctions effectives en l'une ou l'autre de ces qualités.

Les candidats ayant exercé, durant au moins deux ans, dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche des fonctions d'enseignement ou de recherche d'un niveau au moins équivalent à celles confiées aux maîtres de conférences.

Les candidats à ces concours doivent être titulaires de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat d'Etat.

Les diplômes et titres étrangers permettant l'accès à des fonctions d'enseignant-chercheur de même rang dans les établissements d'enseignement supérieur du pays dans lequel ils sont délivrés peuvent être admis en équivalence ou en dispense des diplômes mentionnés à l'alinéa précédent. Les équivalences ou dispenses sont accordées, selon le cas, par la sous-section ou l'intersection compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales siégeant en formation de jury en application de l'arrêté du 18 décembre 2006 susvisé.

Concours de type 3 organisés en application de l'article 62 b du décret n° 84-135 du 24 février 1984 (cf. annexe II)

Peuvent faire acte de candidature les praticiens hospitaliers régis par les articles R. 6152-1 à R. 6152-99 du code de la santé publique, classés au moins au 6^e échelon de leur corps au 1^{er} janvier de l'année du concours, ayant exercé une activité enseignante universitaire dans les conditions prévues par leur statut particulier.

Concours de type 4 organisés en application de l'article 63 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 (cf. annexe II)

Peuvent faire acte de candidature :

Les maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers ayant dix ans d'ancienneté en cette qualité et titulaires de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat d'Etat.

Les diplômes et titres étrangers permettant l'accès à des fonctions d'enseignant-chercheur de même rang dans les établissements d'enseignement supérieur du pays dans lequel ils sont délivrés peuvent être admis en équivalence ou en dispense des diplômes mentionnés à l'alinéa précédent. Les équivalences ou dispenses sont accordées, selon le cas, par la sous-section ou l'intersection compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales siégeant en formation de jury en application de l'arrêté du 18 décembre 2006 susvisé.

Art. 7. – Le dossier de candidature est adressé en envoi recommandé simple (sans avis de réception) au plus tard le 4 février 2011, à minuit (le cachet de la poste faisant foi), au destinataire désigné ci-après en fonction de la discipline de concours :

- pour les disciplines biologiques et mixtes figurant sur la liste A (annexe III), au ministère du travail, de l'emploi et de la santé, direction générale de l'offre de soins, sous-direction des ressources humaines du système de santé, bureau des ressources humaines hospitalières (RH 4), 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP ;

- pour les disciplines cliniques figurant sur la liste B (annexe III) et, le cas échéant, les disciplines composantes d'une intersection, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale des ressources humaines, bureau des personnels de santé (DGRH A2-4), 72, rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13.

Art. 8. – Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- a) Une déclaration de candidature établie en double exemplaire, téléchargeable sur le site internet : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>, à la rubrique « Accès rapide : Téléprocédures », puis « Personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche », « Candidature professeur des universités-praticien hospitalier » ;
- b) Une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou, à défaut, un certificat de nationalité ;
- c) Une photocopie des diplômes (pour les diplômes et titres étrangers, joindre une demande rédigée sur papier libre en vue d'obtenir les équivalences ou dispenses mentionnées à l'article 6) ;
- d) Une attestation administrative faisant apparaître la durée des fonctions requises pour se présenter, copie des arrêtés de nomination ;
- e) Pour les candidats aux concours de type 2 organisés en application de l'article 62 a du décret n° 84-135 du 24 février 1984 se présentant au titre des fonctions d'enseignement ou de recherche qu'ils ont exercées dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche, une attestation du chef de l'établissement considéré certifiant expressément que les fonctions d'enseignement ou de recherche accomplies par l'intéressé sont d'un niveau équivalent à celles confiées aux maîtres de conférences. Les dossiers de candidature ne comportant pas cette attestation ne peuvent être déclarés recevables ;
- f) Pour les candidats qui souhaitent être inscrits au titre d'une discipline hospitalière différente de la discipline universitaire, une demande rédigée sur papier libre précisant l'intitulé des disciplines universitaire et hospitalière considérées (la discipline universitaire étant celle qui est indiquée sur la déclaration de candidature) et tendant à ce que cette discipline hospitalière figure en regard de leur nom en cas d'inscription sur la liste d'admission mentionnée à l'article 52 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 susvisé ; seuls les candidats inscrits dans la discipline hospitalière concernée pourront postuler aux emplois portant mention de cette discipline au plan hospitalier ;
- g) Un *curriculum vitae* détaillé n'excédant pas trois pages ;
- h) Deux enveloppes de format 162 × 229 mm, libellées à l'adresse du candidat et affranchies au tarif en vigueur pour plus de vingt grammes ;
- i) Pour satisfaire à l'obligation de mobilité prévue pour les concours de type 1 organisés au titre de l'article 61 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 susvisé :
 - une attestation du président de la sous-section compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques permettant de reconnaître la valeur de l'établissement dans lequel la mobilité est accomplie ;
 - une attestation du directeur de l'établissement dans lequel la mobilité est accomplie précisant la nature et la durée des activités ainsi que leur exercice à temps plein ;
- j) Pour les disciplines hospitalières et universitaires nécessitant la qualité de médecin, les candidats doivent obligatoirement produire une photocopie du titre de formation exigé, conformément au 1° de l'article L. 4111-1 et à l'article L. 4131-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la médecine ou une photocopie, si leur diplôme a été délivré hors Union européenne, de l'arrêté du ministre chargé de la santé portant autorisation d'exercer la médecine à titre permanent (sont exclues les autorisations d'exercice de la médecine délivrées à titre temporaire en application de l'article L. 4131-4 du code de la santé publique) ainsi qu'une attestation d'inscription pérenne au tableau de l'ordre des médecins. Ces documents ne sont pas exigés dans les disciplines mentionnées à l'article 49 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 susvisé, ouvertes aux candidats non médecins.

Seuls les dossiers comportant l'ensemble des pièces requises feront l'objet d'un examen.

Tout document en langue étrangère doit être traduit en français.

Art. 9. – Pour l'application des articles 61, 62, 63 et 64 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 susvisé, la date de début des épreuves est fixée au 1^{er} avril 2011.

Les candidats, dans une discipline dont un emploi au moins a été pourvu par voie de mutation, sont avisés, par lettre individuelle, soit de la diminution du nombre d'emplois offerts, soit de la suppression du concours si l'ensemble des emplois offerts a été pourvu par voie de mutation. Dans ce dernier cas, la candidature est automatiquement annulée.

Les candidats qui souhaitent retirer leur candidature peuvent le faire avant la date fixée pour le début des épreuves, exclusivement par lettre recommandée au bureau qui a enregistré leur inscription.

Art. 10. – La liste des candidats autorisés à concourir est arrêtée conjointement par le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Art. 11. – Les candidats autorisés à concourir sont tenus de faire parvenir directement, à une date et aux adresses qui leur seront indiquées :

- 1° A tous les membres du jury compétent :
- a) Un exposé de leurs titres et travaux ;
 - b) Le cas échéant, une copie de la demande d'équivalence ou de dispense pour les diplômes et titres étrangers ;
 - c) Le cas échéant, une copie de la demande mentionnée au f de l'article 8 ci-dessus ;
- 2° Au président du jury compétent ainsi qu'aux rapporteurs, outre le document désigné ci-dessus :
- a) Une copie des certificats, diplômes et attestations déposés lors de l'inscription ;
 - b) A leur choix, tout ou partie de leurs ouvrages et des tirés à part de leurs publications.

TITRE III

CANDIDATURES À TITRE ÉTRANGER

Art. 12. – Les personnes de nationalité étrangère, remplissant les conditions fixées par le deuxième alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté du 2 janvier 1986 susvisé, peuvent présenter leur candidature en vue de l'attribution du titre de professeur des universités-praticien hospitalier à titre étranger.

Art. 13. – Pour toutes les disciplines, les dossiers doivent être adressés, au plus tard, le 4 février 2011, à minuit (le cachet de la poste faisant foi), au ministère du travail, de l'emploi et de la santé, direction générale de l'offre de soins, sous-direction des ressources humaines du système de santé, bureau des ressources humaines hospitalières (RH 4), 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Le dossier de candidature doit être constitué de la manière suivante :

- a) Une notice individuelle d'inscription dûment complétée comportant un avis motivé émanant des autorités locales compétentes pour ce qui concerne les activités d'enseignement, portant également sur la qualité des titres et travaux du candidat et précisant les perspectives envisageables quant à son avenir professionnel dans son pays d'origine ;
- b) Une copie certifiée conforme des diplômes mentionnés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 2 janvier 1986 susvisé ;
- c) Une attestation relative à l'exercice, pendant trois ans, d'activités d'enseignement visant à la préparation du diplôme de médecin ;
- d) Un *curriculum vitae* détaillé.

Seuls les dossiers comportant l'ensemble des pièces requises feront l'objet d'un examen.

Tout document en langue étrangère doit être traduit en français.

Art. 14. – Les dispositions des articles 9, 10 et 11 du présent arrêté sont applicables aux candidats à titre étranger.

Art. 15. – La directrice générale des ressources humaines et la directrice générale de l'offre de soins sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, ainsi que ses annexes, au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 janvier 2011.

*La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,*
Pour la ministre et par délégation :
*La directrice générale
des ressources humaines,*
J. THÉOPHILE

*Le ministre du travail,
de l'emploi et de la santé,*
Pour le ministre et par délégation :
*La directrice générale
de l'offre de soins,*
A. PODEUR

ANNEXES

ANNEXE I a

LISTE DES EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS-PRATICIEN HOSPITALIER
OFFERTS À LA MUTATION ET AU RECRUTEMENT PAR CONCOURS AU TITRE DE L'ANNÉE 2011

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Anatomie (type mixte : clinique)	Neurochirurgie	Centre hospitalier et universitaire de Grenoble	421 PUPH 0062	1
Anatomie (type mixte : clinique)	Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse-III - Purpan)	421 PUPH 1281	1
Anatomie (type mixte : clinique)	Neurochirurgie	Centre hospitalier et universitaire de Tours	421 PUPH 0113	1
Anatomie (type mixte : clinique)	Urologie	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI) Hôpital Tenon	421 PUPH 1863	1
Anatomie (type mixte : clinique)	Urologie	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XII - Créteil) Groupe hospitalier Henri Mondor- Albert Chenevier	421 PUPH 0252	1
Anatomie (type mixte : clinique)	Chirurgie générale	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XIII - Bobigny) Hôpital Avicenne	421 PUPH 0787	1
Cytologie et histologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon-I - Lyon Est) Groupement hospitalier Est	422 PUPH 0195	1
Cytologie et histologie (type mixte : clinique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire Nice Hôpital de l'Archet	422 PUPH 0544	1
Cytologie et histologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles - Paris - Ile-de-France Ouest) Hôpital Raymond Poincaré	422 PUPH 9998	1
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Caen CHU Côte de Nacre	423 PUPH 1442	4
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Par convention avec le centre régional de lutte contre le cancer Institut Paoli Calmettes (par convention)	423 PUPH 1600	1
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse-III - Rangueil) Groupement de coopération sanitaire en cancérologie publique (par mise à disposition)	423 PUPH 0999	4
Biophysique et médecine nucléaire		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Groupes hospitaliers Pellegrin et Sud	431 PUPH 0631	1-4
Biophysique et médecine nucléaire		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Hôpital de Hautepierre	431 PUPH 1122	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Biophysique et médecine nucléaire		Centre hospitalier et universitaire de Tours	431 PUPH 0031	2
Biophysique et médecine nucléaire (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XI - Kremlin-Bicêtre) Hôpital Bicêtre	431 PUPH 1005	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Caen CHU Côte de Nacre	432 PUPH 0746	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Grenoble	432 PUPH 0048	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital de La Timone	432 PUPH 1248	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Nancy	432 PUPH 0131	1-3
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Rouen Hôpital Charles Nicolle	432 PUPH 0808	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Saint-Etienne Hôpital Nord	432 PUPH 0344	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V) Hôtel-Dieu	432 PUPH 0471	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VII) Hôpital Saint-Louis	432 PUPH 1018	1
Biochimie et biologie moléculaire		Centre hospitalier et universitaire de Limoges	441 PUPH 0077	1
Biochimie et biologie moléculaire		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital de la Conception	441 PUPH 0275	1
Biochimie et biologie moléculaire (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Poitiers	441 PUPH 0626	1-4
Biochimie et biologie moléculaire		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V) Hôpital européen Georges Pompidou	441 PUPH 1875	1
Physiologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Besançon Hôpital Minjoz	442 PUPH 0040	1
Physiologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Brest	442 PUPH 0084	1
Physiologie (type mixte : clinique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes CHU de Montpellier	442 PUPH 0276	1
Physiologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Saint-Etienne Hôpital Nord	442 PUPH 0318	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Physiologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Tours	442 PUPH 0033	1
Physiologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI) Hôpital Saint-Antoine	442 PUPH 1808	1
Physiologie (type mixte : clinique)	Cardiologie	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI) Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière	442 PUPH 1939	2
Physiologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris - Ile-de-France Ouest) Hôpital Ambroise Paré	422 PUPH 9997	1
Nutrition (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Nancy	444 PUPH 0888	1
Nutrition (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris - Ile-de-France Ouest) Hôpital Ambroise Paré	444 PUPH 0717	1
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie- virologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes CHU de Nîmes	451 PUPH 0744	1
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option hygiène hospitalière (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Nantes	451 PUPH 0189	3
Parasitologie et mycologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire d'Angers	452 PUPH 0272	4
Parasitologie et mycologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Lille	452 PUPH 1106	3
Parasitologie et mycologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse-III - Rangueil)	452 PUPH 0122	1
Maladies infectieuses ; maladies tropicales : option maladies infectieuses		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes CHU de Montpellier	453 PUPH 0373	1
Maladies infectieuses ; maladies tropicales : option maladies infectieuses		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V) Groupe hospitalier Cochin - Saint- Vincent-de-Paul	453 PUPH 1701	1
Maladies infectieuses ; maladies tropicales : option maladies infectieuses		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VII) Groupe hospitalier Bichat-Claude Bernard	453 PUPH 0957	1
Epidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire des Antilles-Guyane CHU de Pointe-à-Pitre (centre hospitalier de Cayenne, par convention)	461 PUPH 9999	3
Epidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Groupe hospitalier Pellegrin	461 PUPH 0272	1-2

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Epidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte : biologique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Grenoble	461 PUPH 0962	1
Epidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Rennes	461 PUPH 0740	1
Epidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte : biologique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XIII - Bobigny) Hôpital Avicenne	461 PUPH 0357	1
Hématologie ; transfusion : option transfusion (type mixte : clinique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Grenoble	471 PUPH 0072	1
Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XI - Kremlin-Bicêtre) Institut Gustave Roussy (par convention)	471 PUPH 1088	1
Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XII - Créteil) Groupe hospitalier Henri Mondor- Albert Chenevier	471 PUPH 0101	1
Cancérologie ; radiothérapie : option cancérologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire d'Amiens Groupe hospitalier Sud	472 PUPH 0652	1
Cancérologie ; radiothérapie : option radiothérapie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Caen Centre régional de lutte contre le cancer (par convention)	472 PUPH 0734	1
Cancérologie ; radiothérapie : option cancérologie (type mixte : clinique)	Chirurgie générale	Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand Centre régional de lutte contre le cancer Jean Perrin (par convention)	472 PUPH 0196	1
Cancérologie ; radiothérapie : option cancérologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VII) Hôpital Saint-Louis	472 PUPH 0943	1
Immunologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Lille	473 PUPH 0085	1
Immunologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VII) Hôpital Robert Debré	473 PUPH 2180	1
Génétique (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Nice	474 PUPH 0552	1
Génétique (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI) Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière	474 PUPH 2804	1
Génétique (type mixte : clinique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VII) Groupe hospitalier Bichat-Claude Bernard	474 PUPH 1185	1
Anesthésiologie-réanimation ; médecine d'urgence : option anesthésiologie-réanimation (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Groupes hospitaliers Saint-André et Sud	481 PUPH 0056	1-3

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Anesthésiologie-réanimation ; médecine d'urgence: option anesthésiologie-réanimation (type mixte: clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Brest	481 PUPH 1005	1-3
Anesthésiologie-réanimation ; médecine d'urgence: option anesthésiologie-réanimation (type mixte: clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Nancy	481 PUPH 0037	3
Anesthésiologie-réanimation ; médecine d'urgence: option anesthésiologie-réanimation (type mixte: clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon-I - Lyon Est) Groupe hospitalier Nord	481 PUPH 1519	1
Anesthésiologie-réanimation ; médecine d'urgence: option anesthésiologie-réanimation (type mixte: clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI) Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière	481 PUPH 2079	1
Anesthésiologie-réanimation ; médecine d'urgence: option anesthésiologie-réanimation (type mixte: clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VII) Hôpital Robert Debré	481 PUPH 0952	1
Réanimation ; médecine d'urgence: option réanimation (SV)		Centre hospitalier et universitaire d'Angers	482 PUPH 0061	1
Réanimation ; médecine d'urgence: option réanimation		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon-I - Lyon Est) Groupement hospitalier Nord	482 PUPH 0650	1
Réanimation ; médecine d'urgence: option réanimation		Centre hospitalier et universitaire de Saint-Etienne Hôpital Nord	482 PUPH 0368	1
Réanimation ; médecine d'urgence: option réanimation		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Nouvel hôpital civil	482 PUPH 1187	3
Réanimation ; médecine d'urgence: option réanimation		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V) Hôpital Saint-Joseph (par convention)	482 PUPH 1802	1
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie: option pharmacologie fondamentale		Centre hospitalier et universitaire de Grenoble	483 PUPH 0002	1
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie: option pharmacologie clinique		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon-I - Lyon Sud) Groupement hospitalier Est	483 PUPH 0036	1
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie: option pharmacologie clinique		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VII) Hôpital Saint-Louis	483 PUPH 1737	1-3
Thérapeutique ; médecine d'urgence ; addictologie: option thérapeutique (type mixte: clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Besançon Hôpital Minjoz	484 PUPH 0132	1
Thérapeutique ; médecine d'urgence ; addictologie: option thérapeutique (type mixte: clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Lille	484 PUPH 0110	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Thérapeutique; médecine d'urgence; addictologie: option thérapeutique (type mixte: clinique)	Gériatrie et biologie du vieillessement	Centre hospitalier et universitaire de Nice Hôpital Cimiez	484 PUPH 0753	1
Thérapeutique; médecine d'urgence; addictologie: option thérapeutique (type mixte: clinique)	Immunologie	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V) Hôtel-Dieu	484 PUPH 0416	1-3
Thérapeutique; médecine d'urgence; addictologie: option thérapeutique (type mixte: clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V) Hôpital européen Georges Pompidou	484 PUPH 0526	1
Thérapeutique; médecine d'urgence; addictologie: option thérapeutique (type mixte: clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles - Paris - Ile-de- France Ouest) Hôpital Raymond Poincaré	484 PUPH 0716	1
Neurologie		Centre hospitalier et universitaire d'Angers	491 PUPH 0304	1
Neurologie		Centre hospitalier et universitaire de Caen CHU Côte de Nacre	491 PUPH 0809	1
Neurologie		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes CHU de Montpellier	491 PUPH 0036	1
Neurologie		Centre hospitalier et universitaire de Nancy	491 PUPH 0376	3
Neurologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI) Hôpital Tenon	491 PUPH 2747	1
Neurochirurgie		Centre hospitalier et universitaire de Nancy	492 PUPH 0127	1-3
Neurochirurgie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V) Groupe hospitalier Necker-Enfants malades	492 PUPH 0491	1
Neurochirurgie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VII) Groupe hospitalier Lariboisière- Fernand Widal	492 PUPH 0841	1
Neurochirurgie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XI - Kremlin-Bicêtre) Hôpital Bicêtre	492 PUPH 0979	1
Psychiatrie d'adultes; addictologie: option psychiatrie d'adultes		Centre hospitalier et universitaire des Antilles-Guyane CHU de Fort-de-France	493 PUPH 0219	1
Pédopsychiatrie; addictologie: option pédopsychiatrie		Centre hospitalier et universitaire Brest	494 PUPH 0528	1-3
Pédopsychiatrie; addictologie: option pédopsychiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpitaux Sud	494 PUPH 0050	1
Pédopsychiatrie; addictologie: option pédopsychiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes CHU de Montpellier	494 PUPH 0746	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Pédopsychiatrie ; addictologie : option pédopsychiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Poitiers Centre hospitalier Henri Laborit	494 PUPH 0064	1-3
Pédopsychiatrie ; addictologie : option pédopsychiatrie (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Reims	494 PUPH 0679	1
Médecine physique et de réadaptation		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital de La Timone	495 PUPH 0194	1
Médecine physique et de réadaptation		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes CHU de Montpellier	495 PUPH 0108	1
Rhumatologie		Centre hospitalier et universitaire de Nice Hôpital de l'Archet	501 PUPH 0317	1
Rhumatologie		Centre hospitalier et universitaire de Saint-Etienne Hôpital Nord	501 PUPH 0392	1
Rhumatologie		Centre hospitalier et universitaire de Tours	501 PUPH 9999	1
Rhumatologie (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VII) Groupe hospitalier Lariboisière- Fernand Widal	501 PUPH 1009	1
Rhumatologie (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VII) Groupe hospitalier Bichat-Claude Bernard	501 PUPH 1237	1
Chirurgie orthopédique et traumatologique		Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand Hôpital Gabriel Montpied	502 PUPH 0970	1
Chirurgie orthopédique et traumatologique		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes CHU de Montpellier	502 PUPH 0169	1
Chirurgie orthopédique et traumatologique		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Hôpital de Hautepierre	502 PUPH 1189	1
Chirurgie orthopédique et traumatologique		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XIII - Bobigny) Hôpital Avicenne	502 PUPH 0307	1
Dermato-vénérologie		Centre hospitalier et universitaire de Caen CHU Côte de Nacre	503 PUPH 0166	1
Pneumologie ; addictologie : option pneumologie		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon-I - Lyon Sud) Groupement hospitalier sud	511 PUPH 0253	1
Pneumologie ; addictologie : option pneumologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V) Groupe hospitalier Cochin-Saint- Vincent-de-Paul	511 PUPH 2237	1
Cardiologie		Centre hospitalier et universitaire de Limoges	512 PUPH 0280	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Cardiologie		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes CHU de Montpellier	512 PUPH 0125	1
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V) Hôtel-Dieu	513 PUPH 0385	1
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI) Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière	513 PUPH 1804	1
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XII - Créteil) Groupe hospitalier Henri Mondor- Albert Chenevier	513 PUPH 9999	2
Chirurgie vasculaire; médecine vasculaire: option chirurgie vasculaire		Centre hospitalier et universitaire d'Angers	514 PUPH 0165	1
Chirurgie vasculaire; médecine vasculaire: option chirurgie vasculaire		Centre hospitalier et universitaire de Besançon Hôpital Minjoz	514 PUPH 0446	1
Gastroentérologie; hépatologie; addictologie: option hépatologie		Centre hospitalier et universitaire de Limoges	521 PUPH 0475	3
Gastroentérologie; hépatologie; addictologie: option gastroentérologie (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Nantes	521 PUPH 0187	1
Gastroentérologie; hépatologie; addictologie: option hépatologie		Centre hospitalier et universitaire de Rouen Hôpital Charles Nicolle	521 PUPH 0148	1
Gastroentérologie; hépatologie; addictologie: option gastroentérologie		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Nouvel hôpital civil	521 PUPH 1229	1
Gastroentérologie; hépatologie; addictologie: option hépatologie		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse-III - Purpan)	521 PUPH 0950	1
Gastroentérologie; hépatologie; addictologie: option hépatologie (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V) Groupe hospitalier Cochin - Saint- Vincent-de-Paul	521 PUPH 0446	1
Gastroentérologie; hépatologie; addictologie: option hépatologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VII) Hôpital Beaujon	521 PUPH 0977	1
Gastroentérologie; hépatologie; addictologie: option gastroentérologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VII) Hôpital Beaujon	521 PUPH 9999	1
Gastroentérologie; hépatologie; addictologie: option hépatologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XI - Kremlin-Bicêtre) Hôpital Paul Brousse	521 PUPH 1038	1
Gastroentérologie; hépatologie; addictologie: option hépatologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XIII - Bobigny) Hôpital Jean Verdier	521 PUPH 0543	3
Gastroentérologie; hépatologie; addictologie: option gastroentérologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles - Paris - Ile-de- France Ouest) Hôpital Ambroise Paré	521 PUPH 9999	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Chirurgie digestive		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes CHU de Montpellier	522 PUPH 0550	1
Chirurgie digestive		Centre hospitalier et universitaire de Reims Hôpital Robert Debré	522 PUPH 0775	1
Chirurgie digestive		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI) Hôpital Saint-Antoine	522 PUPH 2018	1
Chirurgie digestive (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VII) Hôpital Beaujon	522 PUPH 0838	1
Néphrologie		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital de la Conception	523 PUPH 0287	1
Néphrologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI) Hôpital Tenon	523 PUPH 2030	1
Néphrologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XI - Kremlin-Bicêtre) Hôpital Bicêtre	523 PUPH 1010	1
Néphrologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XII - Créteil) Groupe hospitalier Henri Mondor-Albert Chenevier	523 PUPH 9998	1
Urologie		Centre hospitalier et universitaire de Limoges	524 PUPH 0482	1
Urologie		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital Nord	524 PUPH 0207	1
Urologie		Centre hospitalier et universitaire de Rennes	524 PUPH 0967	1
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; médecine générale ; addictologie : option médecine interne		Centre hospitalier et universitaire de Caen CHU Côte de Nacre	531 PUPH 0173	1
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; médecine générale ; addictologie : option médecine interne		Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand Hôpital Gabriel Montpied	531 PUPH 0068	1
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; médecine générale ; addictologie : option gériatrie et biologie du vieillissement		Centre hospitalier et universitaire de Grenoble	531 PUPH 53	1
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; médecine générale ; addictologie : option médecine interne		Centre hospitalier et universitaire de Lille	531 PUPH 0149	1
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; médecine générale ; addictologie : option médecine interne		Centre hospitalier et universitaire de Limoges	531 PUPH 0934	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; médecine générale ; addictologie : option médecine interne		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes CHU de Montpellier	531 PUPH 0121	1
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; médecine générale ; addictologie : option médecine interne		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Hôpital de Hautepierre	531 PUPH 1225	1
Chirurgie générale (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Dijon CHU Bocage	532 PUPH 0049	1
Chirurgie générale		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon-I - Lyon Sud) Groupement hospitalier sud	532 PUPH 0207	1
Chirurgie générale		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon-I - Lyon Est) Groupement hospitalier Edouard Herriot	532 PUPH 1023	1
Chirurgie générale		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse-III - Rangueil)	532 PUPH 0007	1
Chirurgie générale		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI) Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière	532 PUPH 2852	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire d'Amiens Hôpital Nord	541 PUPH 0511	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Groupe hospitalier Pellegrin	541 PUPH 0383	1-3
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Lille	541 PUPH 0844	3
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon-I - Lyon Sud) Groupement hospitalier Est	541 PUPH 1007	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes CHU de Montpellier	541 PUPH 0693	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Nancy	541 PUPH 0121	1-3
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Nantes	541 PUPH 0176	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Rennes	541 PUPH 0172	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Saint-Etienne Hôpital Nord	541 PUPH 0233	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V) Groupe hospitalier Necker-Enfants malades	541 PUPH 0459	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V) Groupe hospitalier Necker-Enfants malades	541 PUPH 0439	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VII) Hôpital Louis Mourier	541 PUPH 1829	1-3
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XI - Kremlin-Bicêtre) Hôpital Bicêtre	541 PUPH 1020	1
Pédiatrie (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XII - Créteil) Centre hospitalier intercommunal de Créteil (par convention)	541 PUPH 0564	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes CHU de Montpellier	542 PUPH 0116	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V) Groupe hospitalier Necker-Enfants malades	542 PUPH 0508	1
Gynécologie-obstétrique; gynécologie médicale: option gynécologie-obstétrique		Centre hospitalier et universitaire d'Angers	543 PUPH 0045	1
Gynécologie-obstétrique; gynécologie médicale: option gynécologie-obstétrique		Centre hospitalier et universitaire de Dijon Centre régional de lutte contre le cancer Georges-François Leclerc (par convention)	543 PUPH 0055	1
Gynécologie-obstétrique; gynécologie médicale: option gynécologie-obstétrique (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Grenoble	543 PUPH 1281	1-3
Gynécologie-obstétrique; gynécologie médicale: option gynécologie-obstétrique		Centre hospitalier et universitaire de Rouen Hôpital Charles Nicolle	543 PUPH 0123	1
Gynécologie-obstétrique; gynécologie médicale: option gynécologie-obstétrique		Centre hospitalier et universitaire de Saint-Etienne Hôpital Nord	543 PUPH 0236	1
Gynécologie-obstétrique; gynécologie médicale: option gynécologie-obstétrique		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XI - Kremlin-Bicêtre) Hôpital Bicêtre	543 PUPH 1592	1-3
Gynécologie-obstétrique; gynécologie médicale: option gynécologie-obstétrique		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles - Paris - Ile-de-France Ouest) Hôpital de Poissy (par convention)	543 PUPH 0742	3
Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques; gynécologie médicale: option endocrinologie, diabète et maladies métaboliques		Centre hospitalier et universitaire de Lille	544 PUPH 0111	1-3
Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques; gynécologie médicale: option endocrinologie, diabète et maladies métaboliques		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon-I - Lyon Est) Groupement hospitalier Est	544 PUPH 0298	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Biologie et médecine du développement et de la reproduction; gynécologie médicale: option biologie et médecine du développement et de la reproduction (type mixte: biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Groupe hospitalier Pellegrin	545 PUPH 0092	1
Biologie et médecine du développement et de la reproduction; gynécologie médicale: option biologie et médecine du développement et de la reproduction (type mixte: biologique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Dijon CHU Bocage	545 PUPH 0165	1
Biologie et médecine du développement et de la reproduction; gynécologie médicale: option biologie et médecine du développement et de la reproduction (type mixte: biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XI - Kremlin-Bicêtre) Hôpital Antoine Bécère	545 PUPH 0981	1
Oto-rhino-laryngologie		Centre hospitalier et universitaire de Rennes	551 PUPH 0861	1
Oto-rhino-laryngologie		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Hôpital de Hautepierre	551 PUPH 1250	1
Oto-rhino-laryngologie		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse-III - Rangueil)	551 PUPH 0106	1
Oto-rhino-laryngologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI) Hôpital Tenon	551 PUPH 1932	1
Ophtalmologie		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse-III - Purpan)	552 PUPH 0153	1
Ophtalmologie (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V) Groupe hospitalier Cochin - Saint-Vincent-de-Paul	552 PUPH 0393	1

Emplois offerts en intersection

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Anesthésiologie-réanimation - et réanimation - et thérapeutique; addictologie: Option médecine d'urgence		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital de La Timone	481 PUPH 0754	1
Réanimation - et anesthésiologie-réanimation - et thérapeutique; addictologie: Option médecine d'urgence		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V) Groupe hospitalier Cochin-Saint-Vincent-de-Paul	482 PUPH 0373	1
Thérapeutique; addictologie - et anesthésiologie-réanimation - et réanimation: Option médecine d'urgence		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XII - Créteil)	482 PUPH 9977	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique - et thérapeutique ; médecine d'urgence - et psychiatrie d'adultes - et pédopsychiatrie - et pneumologie - et gastro-entérologie ; hépatologie - et médecine interne ; Option addictologie	Médecine légale et droit de la santé	Centre hospitalier et universitaire de Marseille	484 PUPH 739	1
(SV) : emploi susceptible d'être vacant.				

ANNEXE I b

LISTE DES EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS-PRATICIEN HOSPITALIER SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE VACANTS OFFERTS À LA MUTATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2011

DISCIPLINE	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO DE L'EMPLOI
Anesthésiologie-réanimation ; médecine d'urgence : option anesthésiologie-réanimation (type mixte : clinique)	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V) Hôpital européen Georges Pompidou	481 PUPH
Gastro-entérologie ; hépatologie ; addictologie : option gastro- entérologie	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles - Paris - Ile-de-France Ouest) René Huguenin (par convention)	521 PUPH

ANNEXE II

NOMBRE D'EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS-PRATICIEN HOSPITALIER OFFERTS AUX
CONCOURS ORGANISÉS AU TITRE DE L'ANNÉE 2011 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES
ARTICLES 61 (TYPE 1), 62 (a) (TYPE 2), 62 (b) (TYPE 3) ET 63 (TYPE 4) DU DÉCRET N° 84-135 DU
24 FÉVRIER 1984 MODIFIÉ (PAR DISCIPLINE ET PAR TYPE)

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	NOMBRE DE POSTES OFFERTS AUX CONCOURS							Total
		Type 1	Types 1 et 2	Types 1 et 3	Types 1 et 4	Type 2	Type 3	Type 4	
Anatomie :	Neurochirurgie Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie Urologie Chirurgie générale	2							2
- anatomie		1							1
- anatomie		2							2
- anatomie		1							1
		6							6
Cytologie et histologie		3							3
Anatomie et cytologie pathologiques		1						2	3
Biophysique et médecine nucléaire		2			1	1			4
Radiologie et imagerie médicale		7		1					8
Biochimie et biologie moléculaire		3			1				4

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	NOMBRE DE POSTES OFFERTS AUX CONCOURS							
		Type 1	Types 1 et 2	Types 1 et 3	Types 1 et 4	Type 2	Type 3	Type 4	Total
Physiologie : - physiologie - physiologie	Cardiologie	7				1			7 1
		7				1			8
Nutrition		2							2
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : - option bactériologie-virologie - option hygiène hospitalière		1					1		1 1
		1					1		2
Parasitologie et mycologie		1					1	1	3
Maladies infectieuses ; maladies tropicales : Option maladies infectieuses		3							3
Epidémiologie, économie de la santé et prévention		3	1				1		5
Hématologie ; transfusion : - option hématologie - option transfusion		2 1							2 1
		3							3
Cancérologie ; radiothérapie : - option cancérologie - option cancérologie - option radiothérapie	Chirurgie générale	2 1 1							2 1 1
		4							4
Immunologie		2							2
Génétique		3							3
Anesthésiologie-réanimation ; médecine d'urgence : - option anesthésiologie-réanimation		3		2			1		6
Réanimation ; médecine d'urgence : - option réanimation		4					1		5
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie : - option pharmacologie fondamentale - option pharmacologie clinique		1 1		1					1 2
		2		1					3
Thérapeutique ; médecine d'urgence ; addictologie : - option thérapeutique - option thérapeutique - option thérapeutique	Gériatrie et biologie du vieillessement Immunologie	4 1							4 1
				1					1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	NOMBRE DE POSTES OFFERTS AUX CONCOURS							Total
		Type 1	Types 1 et 2	Types 1 et 3	Types 1 et 4	Type 2	Type 3	Type 4	
		5		1					6
Neurologie		4					1		5
Neurochirurgie		3		1					4
Psychiatrie d'adultes ; addictologie : - option psychiatrie d'adultes		1							1
Pédopsychiatrie ; addictologie : - option pédopsychiatrie		3		2					5
Médecine physique et de réadaptation		2							2
Rhumatologie		5							5
Chirurgie orthopédique et traumatologique		4							4
Dermato-vénéréologie		1							1
Pneumologie ; addictologie : - option pneumologie		2							2
Cardiologie		2							2
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire		2				1			3
Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire : - option chirurgie vasculaire		2							2
Gastro-entérologie ; hépatologie ; addictologie : - option hépatologie - option gastro-entérologie		5					2		7
		4							3
		9					2		11
Chirurgie digestive		4							4
Néphrologie		4							4
Urologie		3							3
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; médecine générale ; addictologie : - option médecine interne - option gériatrie et biologie du vieillissement		6							6
		1							1
		7							7
Chirurgie générale		5							5

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	NOMBRE DE POSTES OFFERTS AUX CONCOURS							Total
		Type 1	Types 1 et 2	Types 1 et 3	Types 1 et 4	Type 2	Type 3	Type 4	
Pédiatrie		10		3			1		14
Chirurgie infantile		2							2
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : - option gynécologie-obstétrique		4		2			1		7
Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale : - option endocrinologie, diabète et maladies métaboliques		1		1					2
Biologie et médecine du développement et de la reproduction ; gynécologie médicale : - option biologie et médecine du développement et de la reproduction		3							3
Oto-rhino-laryngologie		4							4
Ophtalmologie		2							2
Anesthésiologie-réanimation - et réanimation - et thérapeutique ; addictologie : Option médecine d'urgence		1							1
Réanimation - et anesthésiologie-réanimation - et thérapeutique ; addictologie : Option médecine d'urgence		1							1
Thérapeutique ; addictologie : - et anesthésiologie-réanimation - et réanimation : Option médecine d'urgence		1							1
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique - et thérapeutique - et psychiatrie d'adultes - et pédopsychiatrie - et pneumologie - et gastro-entérologie ; hépatologie - et médecine interne : Option addictologie	Médecine légale et droit de la santé	1							1
Total		158	1	14	2	3	10	3	191

ANNEXE III

Liste A

Disciplines de type biologique

Biophysique et médecine nucléaire.

Biochimie et biologie moléculaire.

Disciplines de type mixte

Anatomie.

Cytologie et histologie.

Anatomie et cytologie pathologiques (1).

Radiologie et imagerie médicale (1).

Physiologie.

Biologie cellulaire.

Nutrition (1).

Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière.

Parasitologie et mycologie.

Epidémiologie, économie de la santé et prévention (1).

Médecine et santé au travail (1).

Médecine légale et droit de la santé (1).

Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication (1).

Hématologie ; transfusion (1).

Cancérologie ; radiothérapie (1).

Immunologie (1).

Génétique (1).

Anesthésiologie-réanimation ; médecine d'urgence (1).

Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie (1).

Thérapeutique ; médecine d'urgence ; addictologie (1).

Biologie et médecine du développement et de la reproduction ; gynécologie médicale (1).

(1) Discipline figurant sur la liste des disciplines mixtes prévue par le 2° de l'article 61 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 et fixée par arrêté du 18 août 1988 modifié.

Liste B

Disciplines de type clinique

Maladies infectieuses ; maladies tropicales.

Réanimation ; médecine d'urgence.

Neurologie.

Neurochirurgie.

Psychiatrie d'adultes ; addictologie.

Pédopsychiatrie ; addictologie.

Médecine physique et de réadaptation.

Rhumatologie.

Chirurgie orthopédique et traumatologique.

Dermato-vénéréologie.

Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûlologie.

Pneumologie ; addictologie.

Cardiologie.

Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire.

Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire.

Gastro-entérologie ; hépatologie ; addictologie.

Chirurgie digestive.

Néphrologie.

Urologie.

Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; médecine générale ; addictologie.

Chirurgie générale.

Pédiatrie.

Chirurgie infantile.

Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale.

Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale.

Oto-rhino-laryngologie.

Ophtalmologie.

Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie.